



SUIVI DE L'ACCORD DE GUYANE

 **30 mesures
pour la Guyane**

Mardi 11 juillet 2017

Ministère des outre-mer



30 mesures pour la Guyane

- **Quatre mesures en faveur de la collectivité territoriale de Guyane**
- **Huit mesures dans le domaine de la sécurité**
- **Trois mesures dans le domaine de la Justice**
- **Quatre mesures dans le domaine de la Santé**
- **Trois mesures en faveur de l'éducation**
- **Trois mesures dans le champ des infrastructures de transport**
- **Deux mesures dans le domaine foncier**
- **Trois mesures en faveur du développement économique du territoire**

Quatre mesures en faveur de la collectivité territoriale de Guyane

53 millions de soutien à l'économie locale

Transformation en subvention exceptionnelle d'équilibre du prêt de 53 millions d'euros consenti par l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations.

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 53 M€**



Le versement d'une subvention exceptionnelle de 53 M€ de l'Etat à la collectivité territoriale de Guyane sera effectué d'ici la fin de l'année 2017. Sur le fondement d'une convention avec l'Etat, cette mesure permettra à la collectivité d'assurer le financement de son programme d'investissement en faveur du développement du territoire.

150 millions en faveur du revenu de solidarité active (RSA)

Le Gouvernement portera la part de la CTG dans le fonds de compensation du RSA à 50 millions d'euros en 2017 et le maintiendra en 2018 et 2019, pour un total de 150 millions d'euros

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 150 M€**



La part de la collectivité dans les fonds de compensation du RSA sera effectivement portée à 50 M€. Un premier versement interviendra dès 2017 à ce titre, sur le fondement d'une convention avec l'Etat. Au cours des deux exercices suivants, la mesure sera maintenue sous réserve d'une éventuelle évolution des modes de gestion du RSA au niveau national.

9 millions pour l'octroi de mer

Versement de l'Etat à la CTG de 9 millions d'euros pour compenser le transfert aux communes de la part du produit de l'octroi de mer en 2017

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 9 M€**



Sur le fondement d'une convention avec l'Etat, un versement de 9 M€ interviendra d'ici la fin de l'année 2017, en complément de la compensation du montant d'octroi de mer dont le transfert aux communes a été décidé dans le cadre de la loi égalité réelle outre-mer pour les années 2018 et 2019.

Versement d'une avance de 4,5 millions

Versement d'une avance de trésorerie de 4,5 millions d'euros à la CTG

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 4.5 M€**



Sur le fondement d'un arrêté, les avances ont été mises en place dès la fin du mois d'avril.

Huit mesures dans le domaine de la sécurité

Création d'un état-major de sécurité sous l'autorité du préfet.

- **Mesure mise en œuvre**



La structure est composée de cinq personnels administratifs et opérationnels supplémentaires dédiés, détachés de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale. Directement rattachée au cabinet du Préfet de Guyane, elle sera pleinement opérationnelle dès le mois de septembre, une fois l'avis du comité technique recueilli.

Un escadron de gendarmes mobiles sera basé à demeure en Guyane

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 18,5 M€ sur la période 2017- 2020**



L'escadron supplémentaire basé à Cayenne est durablement installé, portant à 7 le nombre d'escadrons basés en Guyane.

Renfort de 50 gendarmes et policiers dès 2017

90 gendarmes supplémentaires les rejoindront entre 2018 et 2020; ils s'ajoutent aux 70 gendarmes et policiers déjà arrivés en renfort sur décision du ministre de l'intérieur; le nombre des réservistes de la gendarmerie augmentera de 50 %; ils passeront de 200 à 300.

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 9,6 M€ sur la période 2017 – 2020**



Pour 2017, l'arrivée en Guyane de ces renforts interviendra à la rentrée de septembre pour tenir compte des plans de mutation et des sorties d'école des forces de l'ordre. Le nombre de réservistes atteindra près de 290 à l'issue de la période estivale au cours de laquelle une soixantaine de nouveaux réservistes seront recrutés et formés. Il en ira de même pour la montée en puissance du dispositif au cours des années suivantes, conformément au calendrier des accords.

Saint-Laurent-du-Maroni en zone de sécurité prioritaire

- **Mesure mise en œuvre**



La zone de sécurité prioritaire est entrée dans sa phase de mise en œuvre avec deux cellules opérationnelles de coordination des forces de sécurité intérieure (COFSI) et de coordination du partenariat (CCOP). Les objectifs de travail de ces cellules et un calendrier de réunions ont été fixés.

Huit mesures dans le domaine de la sécurité (suite)

Installation d'un échographe à l'aéroport Félix Eboué afin de lutter contre le trafic de stupéfiants

- **Mesure engagée**



La procédure d'achat de l'échographe est engagée. Un groupe de travail interministériel est missionné (ministère de l'intérieur, ministère de la santé, ministère de l'action et des comptes publics) afin de dégager les solutions permettant sa pleine utilisation et d'engager, sans attendre, l'ensemble des actions permettant de renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Mise en place de barrages mobiles sur les routes nationales 1 et 2

- **Mesure mise en œuvre**



Les deux barrages mobiles ont été déployés. Pour renforcer leur efficacité, ils fonctionnent en lien avec les barrages fixes également mis en place sur ces axes routiers.

Coopération régionale pour la sécurité

Mobilisation immédiate du réseau diplomatique français pour relancer la coopération avec les pays voisins en matière de justice et sécurité, notamment pour permettre la réadmission dans leur pays des étrangers condamnés

- **Mesure engagée**



L'ambassadeur à la coopération régionale pour les Antilles et la Guyane est rendu destinataire d'une lettre de mission visant à relancer et à approfondir la coopération en matière de sécurité avec les pays frontaliers de la Guyane. D'ores et déjà, une convention de réadmission entre la France et le Suriname est en cours de signature. Enfin, il appartiendra au Préfet de Guyane de prendre, à son niveau, l'ensemble des initiatives permettant de réunir et renforcer l'action des commissions de coopération transfrontalières.

Moyens supplémentaires contre la pêche illégale

Mise en place de deux moyens nautiques (type GRAGE avec son équipage pour les frontières Est et Ouest) et, dans l'attente, l'utilisation immédiate du navire interministériel GRAGE de façon intensive contre la pêche illégale à l'Est

- **Mesure engagée**
- **Coût partiel établi : 500 K€ en 2017**



Pour répondre au besoin avéré de lutte contre la pêche illégale étrangère à l'Ouest du territoire et contribuer à la structuration de la filière pêche locale, la direction des affaires maritimes confirme l'acquisition d'une embarcation légère et l'affectation de quatre personnels supplémentaires, dont deux recrutements locaux. A l'Est du territoire, en l'attente des études engagées concernant l'implantation d'un moyen nautique approprié, un renforcement de l'action de l'Etat sera recherché dans un premier temps par une meilleure coordination de l'ensemble des services de l'Etat compétents.

Trois mesures dans le domaine de la Justice

Construction d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni

- **Mesure engagée**
- **Coût : 50 M€**



Les recherches foncières et des études préalables nécessaires à la création d'un Tribunal de Grande Instance à Saint-Laurent-du-Maroni seront lancées dès le troisième trimestre 2017. Cette opération, dont le financement a été priorisé dans le cadre de la loi de programmation pour la justice, prévoit la construction de la juridiction et de logements dédiés pour les personnels judiciaires. A l'issue des phases d'étude et sous réserve des acquisitions foncières, le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2021. La création de cette nouvelle juridiction permettra de répondre à la demande locale en matière de justice de proximité et d'accès au droit, et d'offrir une justice de qualité en mettant un terme aux déplacements de personnels et d'auxiliaires de justice entre le TGI de Cayenne et l'actuelle chambre détachée de Saint-Laurent-du-Maroni.

Construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni

- **Mesure engagée**
- **Coût : 111 M€**



Le ministère de la justice confirme la construction d'un établissement pénitentiaire de 300 places dans l'agglomération de Saint-Laurent-du-Maroni. Une étude de faisabilité est en cours afin de procéder à l'acquisition foncière, le lancement des travaux étant prévu en 2020. La livraison de cet établissement permettra de résorber le taux de sur-occupation dont souffre actuellement l'unique centre pénitentiaire de Guyane, situé à Rémire-Montjoly, tout en favorisant le maintien des liens sociaux et familiaux de la population pénale de l'ouest guyanais.

Construction d'une cité judiciaire à Cayenne

- **Mesure engagée**
- **Coût : 100 M€**



Le ministère de la justice engagera, à court terme, les prospections foncières pour identifier un terrain adapté à sa construction, afin de regrouper sur un seul site les actuelles implantations judiciaires de la ville, ainsi qu'un programme de logements dédiés au personnel. Dans cette attente, la chancellerie met en place un plan de rénovation de ces sites pour un montant de près de 7 millions d'euros permettant le renforcement de la mise aux normes et des travaux de réaménagement des locaux, notamment à la cour d'appel et au tribunal de grande instance.

Quatre mesures dans le domaine de la Santé

Abandon du projet de cession du CMCK en faveur d'un projet s'inscrivant dans le secteur public

- **Mesure mise en œuvre**



Le projet de cession du CMCK à un repreneur du secteur privé a été définitivement abandonné. Une mission de l'IGAS a été dépêchée en Guyane de manière à identifier l'ensemble des scénarii et pré-requis à l'inclusion de l'établissement dans le champ des établissements publics de santé. Les conclusions de la mission seront remises durant l'été.

Délégation en urgence de 20 millions d'euros au CHAR pour paiement de ses fournisseurs et 40 millions d'euros supplémentaires pour moderniser l'hôpital

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 60 M€**



La délégation des crédits à hauteur de 20 M€ est intervenue au premier semestre 2017, permettant de régler en priorité les dettes de l'établissement envers les fournisseurs locaux du centre hospitalier et d'assurer la permanence de l'approvisionnement en produits de santé. En sus des 21 M€ nécessaires à la réalisation d'investissements urgents, un plan supplémentaire de 40 M€ a été acté, dont l'échéancier de mobilisation sera instruit et validé par le Comité de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) dès réception du programme détaillé de travaux établi par l'établissement et du rapport d'évaluation socio-économique établi par l'agence régionale de santé.

Attribution de 25 millions d'euros au CHOG pour renforcer son budget d'investissement

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 25 M€ sur la période 2017-2018**



L'Etat a versé 15 M€ pour financer la modernisation et l'agrandissement du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais. Cet engagement fort, qui répond à la nécessité de faire bénéficier les guyanais d'un service public de santé plus complet, plus efficace et de meilleures conditions d'accueil, se poursuivra en 2018 avec la programmation de 10 M€ d'investissements supplémentaires.

Mise en place d'un plan exceptionnel de 5 millions d'euros pour les politiques du handicap

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 5 M€**



Les crédits ont été fléchés et mis à disposition à hauteur de 5 M€ pour les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Un appel à projet a été lancé au profit de l'institut médico-éducatif de Saint-Laurent-du-Maroni, pour financer des actions de dépistage et de prise en charge du handicap le long du fleuve.

Trois mesures en faveur de l'éducation

Accompagnement de la Collectivité territoriale de Guyane dans la construction de collèges et lycées à raison de 50 millions euros par an sur 5 ans

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 250 M€ sur 5 ans**



Afin d'accompagner la collectivité dans son effort de construction d'établissements du second degré (collèges, lycées), 250 M€ seront mobilisés par l'Etat au cours des cinq prochaines années, à raison de 50 M€ par an. Cette mesure forte doit permettre de faire face à la croissance importante des besoins en matière d'équipements scolaires, notamment au profit des populations isolées ou vivant dans des zones marquées par une forte croissance démographique.

Augmentation de 10 à 15 millions d'euros par an de la dotation de l'Etat aux communes pour construire des écoles sur 10 ans, soit 150 millions d'euros

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 150 M€ sur 10 ans**



L'Etat s'est engagé à accroître sa participation financière en faveur de la construction d'écoles, faisant passer sa contribution de 10 à 15 M€ pendant 10 ans dès l'année 2018.

Doublement du nombre d'intervenants en langue maternelle dans les écoles dès la rentrée 2017

- **Mesure mise en œuvre**
- **3 M€**



Le nombre d'intervenants en langue maternelle sera doublé dès la rentrée 2017, passant de 40 à 80. A date, 70 intervenants ont d'ores et déjà été identifiés. La mobilisation du rectorat se traduit par la mise en place d'un plan exceptionnel de recrutement et de formation des nouveaux intervenants.

Trois mesures dans le champ des infrastructures de transport

Engagement par l'Etat, dès 2017, des études du doublement du pont du Larivot

- **Mesure engagée**
- **Coût : 100 M€**



Les études nécessaires à la réalisation de l'ouvrage sont en cours et conduites conjointement à celles relatives au doublement de la RN1 entre Cayenne et Macouria (intersection avec la RD51). Elles se poursuivront jusqu'en 2019, compte tenu des contraintes liées aux procédures applicables en la matière. Le début des travaux devrait intervenir à l'horizon 2020. Un avenant au contrat de plan Etat - région a été adopté en juin 2017 par l'assemblée de Guyane. Il est en cours de signature et permettra d'abonder le CPER de 100 M€, apportés intégralement par l'État.

Engagement par l'Etat d'une première tranche du doublement de la RN1 entre Cayenne et Macouria et de la RN2 entre Cayenne et Matoury

- **Mesure engagée**
- **Coût : 100 M€**



Lancement des études d'une deuxième tranche du doublement de la RN1

- **Mesure engagée**
- **Coût : 100 M€**



Concernant le doublement de la RN1, les études et procédures administratives associées sont menées conjointement à celles concernant le doublement du pont du Larivot.

Concernant le doublement de la RN2, les procédures et études sont déjà bien avancées et permettent d'envisager le début des premiers travaux, qui dureront plusieurs années, pour 2018. En fonction du calendrier prévisionnel des projets, le CPER actuel et/ou le suivant seront abondés à hauteur de 50 M€ puis de 100 M€.

Deux mesures dans le domaine foncier

Cession gratuite à la Collectivité territoriale de Guyane et aux communes de 250 000 hectares

- **Mesure engagée**



Attribution de 400 000 hectares aux peuples autochtones au travers de l'établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengués

- **Mesure engagée**



L'ensemble des pré-requis nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures (identification des terrains, réalisation des études : hydrologie, écologie, richesses du sous-sol, droit de la domanialité...) feront l'objet d'une mission de haut niveau pilotée par un groupe de travail interministériel, dont les conclusions devront être rendues en novembre 2017, avec un point d'étape en octobre 2017. Ce calendrier permettra d'envisager l'adoption des mesures législatives nécessaires à cette cession d'ici la fin de l'année. Parallèlement, les actions nécessaires à la mise en place d'une SAFER en Guyane seront menées, dès 2017.

Trois mesures en faveur du développement économique du territoire

Pour les pêcheurs et agriculteurs, paiement des aides gérées par l'Agence de Services et de Paiement, à hauteur de 3,5 millions d'euros pour les pêcheurs et 5,5 millions d'euros pour les agriculteurs et envoi immédiat d'une mission d'expertise pour accélérer les dossiers d'aides et soutenir les services de la CTG

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 9 M€ (pas de surcoût)**



Conformément aux engagements pris, les aides dédiées aux pêcheurs ont été versées pour un montant de 3,5 M€.

En ce qui concerne les aides aux agriculteurs, 1,9 millions d'euros ont d'ores et déjà été versés aux bénéficiaires. 1 M€ est en cours de mise en œuvre et les services de l'État sont fortement mobilisés aux côtés de la CTG et de l'ASP pour le paiement du solde des aides dans les meilleurs délais.

Une première mission d'appui a été menée fin mai pour accompagner la collectivité et L'Agence des services de paiement dans la mise en œuvre des aides ; elle a permis d'identifier avec l'Autorité de gestion (la CTG) les freins et les difficultés, et a proposé des solutions concrètes pour accélérer leur résolution. Une nouvelle mission est réalisée mi-juillet pour approfondir cet accompagnement, et une formation à la gestion du FEADER est prévue à la rentrée pour les personnels des administrations concernées.

L'Etat saisit immédiatement la Commission européenne pour la mise sous le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) du nouveau régime d'aides spécifiques à la filière bois

- **Mesure engagée**



La profession a été consultée en vue de la rédaction d'une note des autorités françaises à la Commission, de manière à permettre l'engagement rapide du dispositif de soutien à la filière bois en Guyane. La note, en cours de finalisation, sera adressée dans le courant du mois de juillet.

Engagement de l'Etat à lancer, dès 2017, les travaux d'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie

- **Mesure mise en œuvre**



Une mission de haut niveau composée de corps d'inspection a conduit ses travaux en Guyane en juillet. Les conclusions de la mission seront rendues à la fin de l'été.



Service de presse

Annick Girardin : 01 53 69 26 74

Retrouvons-nous sur les réseaux : #outremer

Twitter : @AnnickGirardin - @loutremer

Facebook : @annickgirardin.fr - @lesoutremer